



Les policiers du tabac

Rubrique : actualités - Date : mardi 25 avril 2006

" Cette semaine, le magazine Le Point, rapporte que le gouvernement français dorlote les restaurateurs. Non seulement leurs clients pourront continuer de fumer dans leurs établissements, les pouvoirs publics ayant préféré renoncer à cette mesure, alors qu'au Québec, une loi matraque sur le tabac l'interdira dès le 31 mai prochain.

De plus, le ministre du Commerce de l'Hexagone, Renaud Dutreil, a annoncé la poursuite d'un substantiel plan d'allègement de charges sociales en leur faveur, ayant pour objectif de créer 40 000 emplois par an dans le secteur.

Il reconnaît ainsi que les postes de cuisiniers ou d'employés de salle sont très difficiles à combler, sans doute à cause « de salaires insuffisants, d'horaires contraignants, ou de hiérarchie trop pesante » dans la restauration traditionnelle, les hôtels-restaurants, et les cafés-tabacs.

Le Québec se distinguera de la France en embauchant 44 nouveaux fonctionnaires zélés pour émettre, dès le mois de juin, des amendes salées en grand nombre aux fumeurs et 23 500 propriétaires de bars et de restaurants du Québec, qu'importe les lourdes conséquences sur les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration.

Les policiers du tabac du MSSS (ministère de la Santé et des Services sociaux) seront impitoyables et donneront un nouvel élan à la campagne dictatoriale de répression du tabac. Par contre, le MSSS continuera de passer outre les graves problèmes de santé liés à l'amiante, dont les fibres sont complètement bannies dans de nombreux pays, dont la France."

extrait de l'article <http://www.cyberpresse.ca/article/2...>